

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-six

Le 4 juin

Le conseil municipal de la commune de **SAINT BEAUZIRE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire AUGERE Alain

Date de la convocation du conseil municipal : 27 mai 2026

Présents : Mesdames et Messieurs AUGERE Alain, FEVRIER Yann, CHABRIER Michel, CHASSIN Louan, DAUZAT Christian, FIGUEREDO Gilles, GARCIA Christophe, GRENET Amélie, HEBRARD Jean Pierre, MIGNE Didier, PIRIN-BERTRAND Danielle, PREMEL Quentin, ROUX Maryline, SOUBEYROUX Valérie, TEXIER Stéphanie.

Procuration : Monsieur CHAZELLE Gérard à AUGERE Alain, Mesdames GIRIN Séverine à Monsieur FEVRIER Yann, FARGES Eliane à DAUZAT Christian et PENAY Florence à HEBRARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Madame Valérie SOUBEYROUX

Secrétaire administrative : Madame Sandrine LOPES

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 avril 2026.

Monsieur DAUZAT aurait souhaité que l'attribution des subventions aux associations soit fournie afin de vérifier les montants alloués.

Il indique qu'il y a des erreurs sur le PV notamment sur la partie vote : contre 4 et abstention 0 à modifier.

Il souhaite que soit rajouter qu'il a participé à une transmission de deux heures le 23 mars 2026 sur les réalisations et les problèmes à surveiller au restaurant scolaire.

Il y a une erreur de prénom page 5.

Monsieur MIGNE précise que les remarques sont justifiées, les corrections seront apportées mais c'est l'expérience qui nous manque.

Monsieur PREMEL suggère, à l'avenir, de transmettre les remarques par courriel en amont afin que le PV modifié puisse être voté directement le jour du Conseil Municipal.

VOTE : - POUR : 15

- CONTRE : 0

-ABSTENTION : 4

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 avril 2026 est approuvé à la majorité.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Création et suppression de poste suite à avancement de grade
- 2- Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms Rue des Ouches à Puy Chany et de l'éclairage public
- 3- Avenant n°2 rue du Stade TE 63 : rajout de 2 candélabres
- 4- Fonds de concours RLV
- 5- Décision modificative n°1
- 6- Tarifs municipaux au 1^{er} septembre 2026
- 7- Remboursement d'achat Décathlon à un élu
- 8- Questions diverses

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

1 – Création et suppression de poste suite à avancement de grade

Un agent des services techniques (adjoint technique) bénéficie d'un avancement de grade au 01/07/2026, il y a donc nécessité de créer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe afin de nommer l'agent sur ce grade et de modifier le tableau des effectifs (Pour info : le tableau des effectifs sera mis à jour et validé au prochain CM dans l'attente de l'avis du comité social territorial sur la suppression et création de poste)

Il est proposé de créer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et de supprimer le poste d'adjoint technique.

Monsieur HEBRARD demande quel agent est éligible.

Le nom de l'agent concerné lui a été donné.

VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19

2 – Travaux d'enfouissement des réseaux Télécom et éclairage public Rue des Ouches à Puy Chany

La parole est laissée à Quentin PREMEL (Adjoint à la commission urbanisme et travaux) et à Danielle PIRIN-BERTRAND (Déléguée TE63)

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 14 000,00 € H.T., soit 16 800,00 € T.T.C.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1er janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût H.T. des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Il est proposé l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom Rue des Ouches à Puy Chany.

- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 14 000,00 € H.T., soit 16 800,00 € T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte de 60 % à l'établissement de l'ordre de service valant bon de commande des

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

travaux à l'entreprise et le complément, après réajustement en fonction du relevé métré définitif à la fin des travaux, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19

Afin de réaliser les travaux d'éclairage Rue des Ouches à Puy Chany suite renforcement B.T, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Territoire d'Energie 63. Le montant des travaux s'élève à 42 000.00 € HT soit 50 400.00 € TTC dont 25 202.16 € à la charge de la commune soit 40% de la dépense du montant HT à laquelle s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe 2.16€.

VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19

3 -Avenant n°2 TE63 : rue du stade

La parole est laissée à Danielle PIRIN-BERTRAND (Déléguée TE63).

En complément de travaux suite à la modification du projet rue du stade, il y a lieu de signer une convention complémentaire avec Territoire d'Energie 63.

Le montant des travaux s'élève à 9 500.00 € HT ce qui laissera à la charge de la commune un fonds de concours complémentaire de :

- $9\,500.00\text{ €} \times 0.60 = 5\,700.00\text{ €}$ (Ecotaxe TTC comprise s'il y en a)

Elle précise que cela concerne le rajout de 2 candélabres vers la cantine et la mise à jour du dossier ainsi que l'évolution du prix d'Eiffage (révision contractuelle).

VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19

4-Fonds de concours RLV

Le conseil communautaire du 13 décembre 2022 a approuvé la mise en place d'une enveloppe de fonds de concours au profit des communes membres de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans pour la période 2023-2026.

Il est prévu un aménagement du chemin entre l'école et le nouveau bâtiment du restaurant scolaire.

Le montant de cette opération s'élève à 18 240 € TTC soit 15 200 € HT.

Le montant maximum de subvention attendu est de 50 % HT.

Il est proposé au Conseil de solliciter un fonds de concours 2026 d'un montant de 7 600€.

VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

5- Décision modificative n°1

La parole est laissée à Sandrine LOPES (Secrétaire Générale de Mairie).

Vu les cessions de matériel type tracteur et des actions SEMERAP délibérées en 2020 à RLV.

Ces sommes ont été prévues au budget primitif. Ce sont des écritures d'exécution et non de prévision, il y a donc lieu de prendre la décision modificative suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
675/042	- 30 665.43€	
7751		- 2 617.00€
7761/042		- 28 048.43€
<u>Section d'investissement</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
192/040	- 28 048.43€	-
2157/040		- 30 448.43€
261/040		- 217.00€
024		2 400.00€

Monsieur HEBRARD demande les chapitres budgétaires.

Madame LOPES répond que ce sont des opérations d'ordre.

VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19

6- Tarifs municipaux au 1^{er} septembre 2026

Monsieur le Maire expose et demande au Conseil Municipal d'adopter les tarifs municipaux suivants à compter du 1er septembre 2026. Il laisse la parole à Madame SOUBEYROUX (Adjointe au scolaire).

Madame SOUBEYROUX précise que les tarifs seront calculés en référence du quotient CAF et non plus en référence revenu fiscal.

Monsieur HEBRARD demande s'il y a des tarifs extérieurs.

Madame SOUBEYROUX précise qu'il n'y a plus qu'un tarif unique habitants ou extérieurs.

Monsieur PREMEL précise que lors de la commission, il a été décidé de simplifier les tranches et le calcul des tarifs en prenant en compte le quotient CAF et plus de distinction entre les maternelles et les primaires.

Monsieur DAUZAT demande s'il y a une tarification pour les enfants inscrits et non-inscrits.

Madame SOUBEYROUX souligne que cela n'a pas été vu en commission.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

Tarifs cantine :

QF mensuel établi par la CAF			
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
QF ≤ 700	701 < QF ≤ 1100	1101 < QF ≤ 1500	QF > 1501
1.00€	3.20€	3.80€	4.40€

- Panier repas (PAI) : 1.00€
- Sans document CAF : tranche 4 à 4.40€
- Pénalité pour un enfant présent et non inscrit : 3.00€ en supplément quelle que soit la tranche
- Personnel communal : 4.95€
- Enseignant : 6.00€

Garderie

Tarifs à la séance	MATIN	SOIR		
	7H15 à 8H20	16H15 à 16H30	16H30 à 17H30	16H30 à 18H30
TRANCHE 1,2	Gratuit	Gratuit	Gratuit	0.95 €
TRANCHE 3,4	0.90 €	Gratuit	1.30 €	1.80 €

Une pénalité de 10 € sera appliquée lorsque l'enfant sera récupéré après 18h30.

Jardins communaux

Jardins d'environ 150m ²	15.00 €
Jardins d'environ 300m ²	25.00 €

Photocopies et impressions

	Noir et blanc	Couleur
Recto A4	0.10 €	0.15 €
Recto verso A4	0.20 €	0.30 €
Recto A3	0.15 €	0.30 €
Recto verso A3	0.30 €	0.60 €
Gratuité pour les personnes inscrites à France Travail (pour tous documents dans le cadre de recherche d'emploi)		
INTERNET à l'Espace Culturel : gratuit		
Numérisation à l'Espace Culturel : 0.10 € la feuille		

Droits de place

½ journée	2.50 €
Emplacement au mois	44.00 €

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

Cimetière

Dépositaire		
Par jour à partir du 31 ^{ème} jour		0.50 €
Concessions		
30 ans	Cavurne 1m ²	100.00 €
	2m 50 x 1m	200.00 €
	2m 50 x 2m	400.00 €
50 ans	Cavurne 1m ²	180.00 €
	2m 50 x 1m	360.00 €
	2m 50 x 2m	720.00 €
Colombarium		
30 ans		360.00 €
50 ans		600.00 €
Porte		100.00 €

Location salle des fêtes

Habitants de la commune	
1 jour de semaine	125.00 €
1 jour fin de semaine (Samedi/dimanche)	150.00 €
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche) ou 2 jours consécutifs	250.00 €
Extérieurs à la commune	
1 jour de semaine	400.00 €
1 jour de fin de semaine (Samedi/dimanche)	500.00 €
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	700.00 €
Associations communales	
Gratuit	
Associations et amicales extérieures à la commune	
1 jour de semaine	125.00 €
1 jour de fin de semaine (Samedi ou dimanche)	150.00 €
Caution	
Salle des Fêtes et matériel	1 250.00 €
Matériels hors salle des fêtes	
Table à l'unité	1.00€
Chaises à l'unité	0.20€
Caution	100.00€

VOTE : - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
 - POUR : 19

7- Remboursement d'achat Décathlon à un élu

Aucun compte n'étant ouvert à Décathlon, des fournitures nécessaires pour l'école ont été achetées par Mme SOUBEYROUX Valérie à hauteur de 75.88€ sur ses propres deniers qu'il y a lieu de rembourser à hauteur de 75.88€ facture n° 1 26 0200 0003275775 en date 19/05/2026.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

Monsieur DAUZAT précise qu'un compte était déjà ouvert à DECATHLON.

Monsieur HEBRARD indique que Madame SOUBEYROUX peut aussi faire un don à la mairie.

Monsieur MIGNE ajoute que l'on n'a pas non plus d'action chez HARIBO.

VOTE : - CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 19

Questions diverses

- Les bleuets de France

Monsieur HEBRARD demande qui a fait abstraction de la vente des bleuets de France lors du 8 mai.

Monsieur MIGNE indique que l'enveloppe a été trouvée après la manifestation et que cela serait réglé pour le 11 novembre 2026.

Monsieur AUGERE indique à Monsieur HEBRARD qu'il n'a pas touché les affaires de l'armoire de son ancien bureau et lui demande de passer afin de récupérer ses affaires.

Monsieur HEBRARD indique qu'une enveloppe de vente de bleuet arrive toujours en mairie pour le 8 mai et le 11 novembre.

Monsieur MIGNE souligne que Monsieur HEBRARD président de l'UNC a envoyé sa démission et qu'une réunion est prévue afin de procéder à son remplacement.

- Le règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur DAUZAT souhaite revenir sur les propos tenus lors du dernier conseil sur le règlement intérieur comme quoi le règlement intérieur avait été annulé par un jugement du tribunal administratif au sujet de 7 points contestés : annulation de 6 points et seulement une phrase à modifier concernant les publications de l'opposition. Ce règlement intérieur modifié a été délibéré le 5 octobre 2023.

Monsieur FEVRIER précise que selon la réglementation il doit être revu dans les 6 mois de la mise en place du nouveau conseil et que ce règlement est en cours de rédaction pour un vote lors du prochain conseil.

- Réunion publique

Monsieur FIGUEREDO (Conseillé délégué aux habitants du bourg et des hameaux) annonce un prochain rendez-vous avec RLV. Une réunion publique aura lieu le 24 juin au sujet de la rue des dômes : évaluer collectivement la situation et proposer des pistes d'aménagement.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

Madame CHASSIN (Conseillère déléguée à la communication et à la jeunesse) précise qu'il y aura une réunion publique des jeunes le 12 juin à 19h30 afin d'échanger sur les diverses problématiques (transports, leurs attentes, besoins au sein de la commune) et la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes.

- Restaurant scolaire

Monsieur MIGNE indique que les travaux de finition sont bientôt terminés. Le jour du 8 mai, il y a eu avec les orages 30 cm d'eau dans le patio dû à un géotextile qui bouchait la grille d'évacuation. Le groupe extérieur du chauffe-eau ne fonctionne pas.

Le nettoyage du bâtiment a bien avancé grâce à l'aide d'un agent et de moi-même.

Le frigo de la cantine de la maternelle présente un dysfonctionnement.

La formation du personnel aura lieu le lundi 8 juin 2026.

Madame SOUBEYROUX souligne qu'une mise en situation sera faite pour le personnel de la municipalité le mercredi 17 juin à 12h30.

Une visite est prévue pour les élèves du public le vendredi 12 juin de 14h à 16h avec l'architecte et Monsieur MIGNE. Seul l'école publique a répondu à ce jour. Une proposition de visite pour le vendredi 12 juin est faite auprès de l'école privée, nous sommes en attente de réponse.

Le samedi 27 juin une journée porte ouverte est prévu dont les modalités ne sont pas encore définies. Fin juin lors de la journée pique-nique, une première simulation avec les enfants est prévue.

Monsieur GARCIA prend la parole en tant que délégué à la sécurité et demande à l'opposition qui était responsable de la sécurité sur ce chantier notamment sur les extincteurs, plan d'intervention et d'évacuation.

Monsieur DAUZAT répond que c'était prévu avec l'architecte.

Monsieur GARCIA précise que rien n'était prévu et qu'aucune structure type SOCOTEC, DEKRA n'était au courant de ce projet. Une ouverture du restaurant scolaire été planifiée le 15 avril 2026 sans sécurité. Il est donc préférable de régler les vrais problèmes au lieu de s'occuper de 2 fautes dans le dernier PV.

Madame PIRIN-BRETRAND souhaite rajouter une information concernant les panneaux photovoltaïques pour lesquels il n'y a pas encore de mise en service. En effet, ENEDIS n'ayant pas reçu le Consuel aucune mise en service n'a été réalisée ce qui occasionne des frais de consommation important. Le Consuel a été fourni et la mise en service devrait se faire rapidement. Le fournisseur OHE sera contacté directement par Enedis pour cette mise en service.

Concernant le contrat de vente totale du surplus, il sera à valider dans un an sur de la revente de l'énergie ou de l'autoconsommation.

Il faut éviter de consommer avant la mise en service des panneaux du fait du tarif élevé de l'électricité.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2026

Monsieur MIGNE souligne que la consommation sera moindre du fait de l'utilisation de matériel de pointe. Il indique qu'Enedis est passé ce matin car il y avait un problème de connexion. Effectivement, dans les nouveaux bâtiments, les téléphones portables ont du mal à fonctionner ce qui sera résolu par la mise en place de la box.

Planning des réunions

- 8 juin : Réunion Biopôle avec Mme MERLE
- 15 juin : ADIL 63 à Veyre Monton
- 16 juin : Conférences des maires + programme local habitat à RLV
- 23 juin : RDV SEMERAP au sujet de l'ancienne station-service
- 24 juin : Réunion publique rue des Dômes
- 25 juin : Réunion associations à 18h30
- 26 juin : Réunion ADHUME à 9h
- 27 juin : Réunion restaurant scolaire

Pour information, il est également prévu en juin 3 mariages et un PACS.

Evènements de juin à venir

- 6 et 7 juin : Les couleurs cactus
- 13 juin : gala danse FJEP
- 14 juin : gala et théâtre
- 19 juin : kermesse école privée
- 26 juin : kermesse école publique
- 27 juin : concours de pétanque organisé par l'association de chasse

Monsieur le Maire propose le prochain conseil municipal le jeudi 2 juillet à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain conseil municipal : Le jeudi 2 juillet 2026 à 19h, à la salle du conseil municipal de la mairie de Saint-Beauzire.

Fin de séance : 21h15

Le secrétaire de séance

Valérie SOUBEYROUX

A Saint Beauzire, le 9 juin 2026

Le Maire

Alain AUGERE



SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

DÉLIBÉRATIONS

N° ORDRE	N° DELIB	INTITULE
56	53	Création de poste adjoint technique principal 2 ^{ème} classe et suppression suite à un avancement de grade
57	54	Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms Rue des Ouches à Puy Chany
58	55	Travaux d'enfouissement de l'éclairage public Rue des Ouches à Puy Chany
59	56	Avenant n°2 rue du stade TE63 ajout de 2 candélabres
60	57	Fonds de concours RLV chemin cantine
61	58	Décision modificative n°1
62	59	Tarifs municipaux au 1 ^{er} septembre 2026
63	60	Remboursement d'achat Décathlon à un élu